



République Française
Département de la Moselle

PROCES-VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

L'an Deux Mille Vingt-six, le sept juillet à dix-huit heures, dûment convoqués le premier juillet, sont réunis en séance ordinaire, en grande salle à la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération n° 3 du Conseil communautaire du 16 juin 2026 portant modification du règlement intérieur et autorisant le Bureau communautaire de se réunir par visioconférence,

Etaient présents :

M. Roland BALCERZAK,
MM. Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ (présent en visioconférence) Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

JUILLET 2026

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Judi	16/07/2026	18 h 30	Commission développement économique-aménagement du territoire -voirie	Hôtel des entreprises
Mardi	21/07/2026	18h00	Bureau communautaire - Reporting	Grande salle de réunion

AOUT 2026

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Lundi	31/08/2026	16h00	CAO	Petite salle de réunion
		18h00	Commission Coopération transfrontalière, contractualisation et mutualisation	Grande salle de réunion
Mardi	01/09/2026	18h00	Bureau communautaire décisionnel	Grande salle de réunion

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau communautaire en date du 2 juin 2026

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir adopter le procès-verbal de la réunion du 2 juin 2026.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le procès-verbal.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

3. Objet : Tableau des emplois

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

1- Création de poste - Service culture et sport - Rédacteur principal de 2^e classe

En février 2023, l'agent a été nommé, par voie de mutation, au grade d'animateur principal de 2^e classe afin d'exercer les fonctions de Responsable du Service Culture et Sport.

Afin d'assurer une adéquation entre le cadre d'emplois et les missions effectivement exercées par l'agent, et conformément à sa demande, il est proposé de procéder à son intégration directe dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux principaux de 2^e classe.

Il convient donc de créer le poste ad hoc.

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} août 2026, un poste de rédacteur principal de 2^e classe, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

4. Objet : Rénovation et extension de la salle de repli EDF du gymnase communautaire à Entrange pour transformation en salle sportive et en cellules commerciales - Lots 1 à 16 – signature des marchés

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique,

La Communauté de Communes a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur des travaux de rénovation et d'extension de la salle de repli EDF du gymnase communautaire à Entrange pour transformation en salle sportive et en cellules commerciales (16 lots).

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 30 avril 2026 au Journal d'Annonces Légales « La Semaine », au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres a été fixée au 2 juin 2026 à 12 h 00.

Le marché se présente sous la forme suivante :

- Lot n° 1 : Aménagements extérieurs - VRD
- Lot n° 2 : Gros-œuvre
- Lot n° 3 : Charpente métallique
- Lot n° 4 : Couverture métallique
- Lot n° 5 : Etanchéité
- Lot n° 6 : Bardage métallique
- Lot n° 7 : Menuiseries extérieures aluminium et occultations
- Lot n° 8 : Serrurerie
- Lot n° 9 : Plâtrerie – faux plafond
- Lot n° 10 : Menuiseries intérieures
- Lot n° 11 : Chape – carrelage – faïences
- Lot n° 12 : Revêtement sol sportif
- Lot n° 13 : Equipements de sport
- Lot n° 14 : Peinture
- Lot n° 15 : Electricité – courants forts – courants faibles
- Lot n° 16 : Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire

Chacun des lots fait l'objet d'un marché, dont l'exécution des prestations débutera à compter de la date fixée par ordre de service.

Le montant estimatif global du marché est de 2 500 000,00 € H.T. décomposé comme suit :

Lot n°1	Aménagements extérieurs - VRD	248 115,63 €
Lot n°2	Gros-œuvre	474 300,00 €
Lot n°3	Charpente métallique	93 000,00 €
Lot n°4	Couverture métallique	317 088,15 €
Lot n°5	Etanchéité	40 440,12 €
Lot n°6	Bardage métallique	99 817,83 €
Lot n°7	Menuiseries extérieures aluminium et occultations	195 414,43 €
Lot n°8	Serrurerie	39 351,09 €
Lot n°9	Plâtrerie - faux plafond	111 602,79 €
Lot n°10	Menuiseries intérieures	112 500,24 €
Lot n°11	Chape - carrelage - faïences	69 188,28 €
Lot n°12	Revêtement sol sportif	88 963,80 €
Lot n°13	Equipements de sport	24 631,98 €
Lot n°14	Peinture	41 440,80 €
Lot n°15	Electricité - courants forts - courants faibles	203 135,25 €
Lot n°16	Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire	341 009,61 €

Le rapport d'analyse des candidatures et des offres, a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 6 juillet 2026.

Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, ont été attribués les marchés ci-après aux entreprises dont les offres ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot n° 1 « Aménagements extérieurs – VRD » : COLAS France à 57140 WOIPPY pour un montant hors option de 315 977,20 € H.T. soit 379 172,64 € T.T.C. ;
- Lot n° 2 « Gros-œuvre » : SARIBAT à 57140 NORROY-LE-VENEUR pour un montant de 450 000,00 € H.T. soit 540 000,00 € T.T.C. ;
- Lot n° 3 « Charpente métallique » : Etablissement RIEU ET CO à 57970 METZERVISSE pour un montant de 94 812,00 € H.T. soit 113 774,40 € T.T.C. et une prestation supplémentaire éventuelle de 6 720,00 € H.T. soit 8 064,00 € T.T.C., soit un total de 101 532,00 € H.T. soit 121 838,40 € T.T.C. ;
- Lot n° 4 « Couverture métallique » : DEMIREL à 88200 SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT pour un montant de 224 906,37 € H.T. soit 269 887,64 € T.T.C. ;
- Lot n° 6 « Bardage métallique » : DEMIREL à 88200 SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT pour un montant hors option de 70 693,00 € H.T. soit 84 831,60 € T.T.C. ;
- Lot n° 7 « Menuiseries extérieures aluminium et occultations » : LEFEVRE SAS à 54560 BEUVILLERS pour un montant de 133 816,40 € H.T. soit 160 579,68 € T.T.C. ;
- Lot n° 8 « Serrurerie » : SAS SERRURERIE MOSELLANE à 57385 TETING-SUR-NIED pour un montant de 59 985,00 € H.T. soit 71 982,00 € T.T.C. ;

- Lot n° 9 « Plâtrerie – faux plafond » : LP ENTREPRISE DE PLATRERIE à 57800 FREYMING MERLEBACH pour un montant de 86 858,00 € H.T. soit 104 229,60 € T.T.C. ;
- Lot n° 10 « Menuiseries intérieures » : SARL MENUISERIE PFIRSCH ROBERT ET FILS à 57520 GROSLIEDERSTROFF pour un montant de 175 304,00 € H.T. soit 210 364,80 € T.T.C. ;
- Lot n° 11 « Chape – carrelage – faïences » : IB CONSTRUCTION SARL à 57140 LA MAXE pour un montant de 64 596,00 € H.T. soit 77 515,20 € T.T.C. ;
- Lot n° 12 « Revêtement sol sportif » : SAS REALSPORT France à 67118 GEISPOLSHEIM pour un montant de 61 725,19 € H.T. soit 74 070,23 € T.T.C. ;
- Lot n° 13 « Equipements de sport » : SAS REALSPORT France à 67118 GEISPOLSHEIM pour un montant de 22 676,00 € H.T. soit 27 211,20 € T.T.C. ;
- Lot n° 14 « Peinture » : FAUST SARL à 57100 THIONVILLE pour un montant hors option de 49 603,25 € H.T. soit 59 523,90 € T.T.C. ;
- Lot n° 15 « Electricité – courants forts – courants faibles » : Société Coopérative Ouvrière Mosellane d'Electricité à 57070 METZ pour un montant de 206 051,66 € H.T. soit 247 261,99 € T.T.C. ;
- Lot n° 16 « Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire » : Entreprise BOUCHEREZ à 57130 JOUY AUX ARCHES pour un montant de 299 877,00 € H.T. soit 359 852,40 € T.T.C. ;

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 6 juillet 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation des marchés relatifs aux travaux de rénovation et d'extension de la salle de repli EDF du gymnase communautaire à Entringe pour transformation en salle sportive et en cellules commerciales – lots 1 à 16, avec les entreprises dont les offres ont été jugées économiquement les plus avantageuses, hormis pour le lot 5 dont l'analyse doit se poursuivre,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

5. Objet : Réalisation d'une Voie Verte sur le tracé de la Voie Bleue V50, le long de la RD 64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains – Acquisition de parcelles à Haute-Kontz – section 4 n° 22

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 adoptant le schéma cyclable communautaire,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022 portant approbation du règlement de mise en œuvre du schéma directeur cyclable de la CCCE,

Vu la décision n° 8 du Bureau communautaire en date du 4 février 2025 portant dernière modification du règlement de mise en œuvre du schéma directeur cyclable,

Vu la délibération n°11 du Conseil communautaire en date du 4 mars 2025 actant la création d'une Voie Verte sur le tracé de la Voie Bleue V50, le long de la RD64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains,

Considérant la nécessité de résorber une discontinuité majeure identifiée sur le tracé de la Voie Bleue V50 le long de la RD 64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains,

Considérant que la CCCE dispose de la possibilité d'acquérir à l'amiable une parcelle nécessaire à la réalisation de ladite Voie Verte,

Considérant que ce terrain est actuellement cadastré section 4 n° 22 et actuellement en friche,

Considérant le montant des acquisitions fixé à 110 €/are,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire,

- **d'acquérir au prix de 110 €/are le terrain, situé en zonage N - Lieu-dit « Braunseker » à HAUTE-KONTZ (57480), et appartenant à l'indivision composée de Mesdames Martine BION HASLAM, Rita WÜRTH et Monsieur Egon WÜRTH suivant :**
 - section 4 n°22 d'une contenance totale de 2 a 49 ca, soit 273,90 euros,
- **d'autoriser le Président à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par l'étude notariale de Maître Olivier LAURENT, Notaire à Cattenom,**
- **de demander l'exonération des droits d'enregistrement au titre de l'article 1042 du Code général des impôts,**
- **d'acter que les frais d'actes, droit d'enregistrement et honoraires seront supportés par la CCCE,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document et effectuer toutes démarches afférentes à ce projet d'acquisition.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

6. Objet : Projet de création d'une Maison des Femmes Santé - Concours financier pour le CHR Metz-Thionville - Modification

Le Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville (CHR) porte un projet de création d'une Maison des Femmes Santé, dédiée à l'accompagnement, au soin et à la protection des femmes confrontées à des situations de vulnérabilité, notamment en lien avec les violences sexistes et sexuelles, la santé sexuelle et la périnatalité.

Ce projet vise à répondre aux besoins identifiés de la population féminine du territoire, en proposant une prise en charge globale, coordonnée et pluridisciplinaire, associant soins médicaux, accompagnement psychologique, social et, le cas échéant, juridique.

Le périmètre d'intervention de la Maison des Femmes Santé couvre le territoire de la Moselle Nord, incluant notamment les bassins de vie de Thionville et de son agglomération, en cohérence avec la zone d'attractivité du CHR Metz-Thionville et de ses partenaires institutionnels et associatifs.

Ce projet s'inscrit dans les orientations nationales de lutte contre les violences faites aux femmes et d'amélioration des parcours de santé, et s'articule autour de plusieurs axes stratégiques, dont l'un des principaux consiste à décloisonner les prises en charge en centralisant en un lieu unique l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement.

La Maison des Femmes Santé constitue ainsi un levier structurant pour renforcer la coordination des parcours, favoriser l'accès aux soins, sécuriser les prises en charge et améliorer l'efficacité globale du dispositif au service des femmes du territoire.

Ce projet s'inscrit utilement dans les objectifs soutenus par le contrat local de santé porté par la CCCE, en application de sa compétence « santé locale », plus particulièrement « Mise en œuvre, suivi et accompagnement d'un contrat local de santé », ainsi que « Actions de prévention en matière de santé mentale ».

Par décision n° 10 du 12 mai 2026, le Bureau communautaire a approuvé la convention d'objectifs et de moyens, prévoyant le concours financier de la CCCE à hauteur de 10 000 euros pour un budget d'investissement total du projet estimé à 195 000 euros.

Or, ultérieurement à la décision du Bureau communautaire, le CHR a indiqué que le projet de convention initialement transmis comportait une erreur matérielle : le concours financier sollicité par le CHR est en réalité de 10 000 euros par an sur trois ans, soit un total cumulé de 30 000 euros.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'abroger la décision du Bureau communautaire n° 10 du 12 mai 2026 approuvant la convention d'objectifs et de moyens avec le CHR Metz-Thionville à hauteur de 10 000 euros,
- d'approuver le concours financier de la CCCE, au CHR Metz-Thionville, pour la mise en œuvre du projet « Maison des Femmes Santé », à hauteur de 10 000 euros par an sur trois ans soit un total cumulé de 30 000 euros,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens afférente ainsi qu'à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

7. Objet : Mutualisation - Groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et les Communes membres - Désignation d'un représentant de la CAO

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1414-3,

Vu la décision n° 7 du Bureau Communautaire en date du 12 mai 2026, approuvant la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la CCCE et les Communes membres, et autorisant la CCCE à tenir le rôle de coordonnateur du groupement de commandes permanent.

La convention constitutive du groupement prévoit que la commission d'appel d'offres du groupement est notamment constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la CCCE.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de désigner à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes permanent entre la CCCE et les Communes membres, un représentant élu ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

M. Hassan FADI est désigné à l'unanimité représentant de la CCCE au sein de la CAO du groupement de commandes avec ses communes membres.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

8. Objet : Mutualisation - Groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières - Désignation d'un représentant de la CAO

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1414-3,

Vu la décision n° 8 du Bureau Communautaire en date du 12 mai 2026, approuvant la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la CCCE, la Communauté

de Communes de l'Arc Mosellan et la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières, et autorisant la CCCE à tenir le rôle de coordonnateur du groupement de commandes permanent.

La convention constitutive du groupement prévoit que la commission d'appel d'offres du groupement est notamment constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la CCCE.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de désigner à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes permanent entre la CCCE, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières, un représentant élu ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

M. Denis BAUR est désigné à l'unanimité représentant de la CCCE au sein de la CAO du groupement de commandes la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

9. Objet : Demande de soutien de l'I.U.T. de Thionville-Yutz dans le cadre du fonctionnement du département Hygiène Sécurité Environnement (HSE)

Vu les statuts de la CCCE notamment la compétence supplémentaire « soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche »,

Vu la décision n° 3 du Bureau communautaire en date du 8 juin 2021 actant le projet de protocole d'accord entre les 6 EPCI membres de l'association « Nord Moselle+ », relatif au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire nord mosellan,

Vu la demande de soutien de l'I.U.T. de Thionville-Yutz, d'un montant de 66 000 € pour le maintien des activités du département HSE, sollicitée auprès de l'Association « Nord Moselle + », pour l'exercice 2026,

Vu la demande de financement de l'I.U.T. de Thionville-Yutz en date du 6 mai 2026, d'un montant de 7 519,86 € à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, pour l'exercice 2026,

Considérant que ce financement vise à maintenir le développement de l'enseignement supérieur sur le territoire et notamment les activités du département HSE,

Considérant la volonté des 6 EPCI membres de l'association « Nord Moselle+ » d'unir leurs efforts pour accélérer le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et en faire l'un des moteurs de l'économie intercommunautaire,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 7 519,86 € à l'I.U.T. de Thionville-Yutz pour le fonctionnement du département Hygiène Sécurité Environnement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

10. Objet : Déploiement de la coopération touristique dans le périmètre EOM par le financement du poste de coordination – Modification de la participation au projet de demande de subvention INTERREG

Vu la délibération n° 34 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 relative à la coopération touristique dans le périmètre EOM,

Dans le cadre du déploiement de la coopération touristique entre plusieurs collectivités, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs s'est engagée, avec ses partenaires français, allemands et luxembourgeois, à la création d'une structure touristique commune transfrontalière proposant diverses activités touristiques. Pour ce faire, l'entente vise en la création d'un poste dont 50 % du temps est dédié à la coordination et à l'animation du réseau de partenaires.

Le projet de création de ce poste de coordination et d'animation du réseau de partenaire, en vue de déployer une stratégie touristique commune transfrontalière, s'inscrit dans le cadre de la zone fonctionnelle Interreg Grande Région 2021-2027 « EOM – Entwicklungskonzept Oberes Moseltal », qui porte une stratégie de développement touristique à une échelle transfrontalière élargie.

L'ensemble du projet concernant la coopération touristique, d'un montant de 225 000 € est financé à 60 % par INTERREG, le solde (40 %) étant assuré par les partenaires institutionnels selon une clé de répartition définie entre les communes et intercommunalités concernées des trois pays. Le dépôt de la demande de subvention INTERREG combinée, est porté par la commune de Perl en sa qualité de chef de file.

La participation de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs est de 9 999,99 €, arrondis à 10 000 €.

Par délibération n° 34 en date du 21 avril 2026, le Conseil communautaire a approuvé la convention et le montant maximal de la participation financière de la CCCE à verser à la Communauté de Communes Bouzonville Trois Frontières.

A ce jour, les partenaires du dispositif ont fait savoir à la CCCE qu'une modification du montage financier s'avérerait nécessaire : la contribution financière n'est plus à verser à la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières, mais directement à la commune Perl. Toutes les autres clauses de la convention de participation financière sont inchangées.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au bureau communautaire :

- **d'approuver la modification apportée à la participation de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au projet de la demande de subvention INTERREG porté par la commune de Perl, visant à déployer la coopération touristique par la création d'un poste de coordination de la coopération touristique transfrontalière, en ce que la somme maximale de 10 000 € est à verser à la commune de Perl et non plus à la Communauté de Communes Bouzonville Trois Frontières,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

11. Objet : Mandat spécial – Visite de chantier du bus France Service

Le point a été annulé.

12. Objet : Mandat spécial - Convention nationale des Intercommunalités de France

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 relative au remboursement des frais aux élus communautaires,

Considérant la tenue de la 36^e convention nationale des Intercommunalités de France organisée du 14 au 16 octobre 2026 à Dunkerque,

Considérant la nécessité de prendre en charge les frais relatifs à cet événement dans les conditions légales et réglementaires en vigueur des élus et agents concernés par ce déplacement, incluant notamment les frais d'inscription, frais d'hébergement, frais de repas et frais de déplacement,

Considérant les crédits déjà votés et répartis pour l'exercice budgétaire 2026,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver le mandat spécial relatif à 36e convention nationale des Intercommunalités de France organisée du 14 au 16 octobre 2026 à Dunkerque,
- d'autoriser la prise en charge des frais afférents incluant frais d'inscription, frais d'hébergement, frais de repas et frais de déplacement dans les conditions légales et réglementaires en vigueur des élus et agents concernés par le déplacement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

13. Objet : Administrations Faciles Ecrivains Publics – demande de subvention pour l'exercice 2026

L'association Administrations Faciles Ecrivains Publics (AFEP) est une association de bénévoles, écrivains publics, qui offre ses services gratuits aux habitants de Thionville et des communes environnantes.

Ce service se caractérise par une aide et un accompagnement à la compréhension et à l'écriture de textes officiels ou privés (lettres, documents administratifs - CMU, dossier Banque de France, demande de logement social, RSA, ...).

L'association propose également la permanence d'un Ecrivain Public dans les locaux de la structure France Services à Entringe, les mardis après-midi, selon les besoins recensés et sur rendez-vous.

Au cours des permanences réalisées à France Services d'Entringe, en 2025, l'association a reçu 6 personnes. En 2025 : la durée moyenne des entretiens est de 21 minutes, l'âge moyen des usagers accompagnés est de 71 ans.

L'association Administrations Faciles Ecrivains Publics sollicite l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2026 à hauteur de 900 €.

La subvention demandée de 900 € correspond à 8 % du budget prévisionnel de l'association pour 2026. Pour son fonctionnement, l'association perçoit également des subventions d'Adoma, d'autres communes de Moselle ainsi que des cotisations de ses adhérents.

Considérant que le service rendu par l'Association AFEP aux habitants du territoire communautaire s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

Considérant que la Commission Politique de la Petite enfance, de la santé et des affaires sociales, lors d'une réunion en date du 11 juin 2026, a proposé d'attribuer une subvention équivalente à celle attribuée l'année précédente (soit 600 €). Le montant de la subvention pourra être réévalué si cela est justifié compte tenu de la fréquentation des permanences tenues à Entringe au cours de l'année 2026.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association Administrations Faciles Ecrivains Publics, en date du 23 avril 2026,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique de la Petite enfance, de la santé et des Affaires sociales » en date du 11 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'attribuer une subvention de 600 € à l'Association Administrations Faciles Ecrivains Publics, au titre du fonctionnement pour l'année 2026,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

14. Objet : Mise à jour des tarifs de la régie Tourisme

Vu la décision du Président n° 2019-05 en date du 22 janvier 2019 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement de produits ou de services touristiques générés par l'Office de Tourisme communautaire,

Vu la décision du Président n° 2025-82 en date du 23 juin 2025 portant dernière modification de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement de produits ou services touristiques générés par l'Office de Tourisme communautaire, notamment en modifiant son intitulé comme suit : Régie de recettes et d'avances « Tourisme » et en l'installant à la Maison de la Nature et du Tourisme,

Vu la décision n° 8 du Bureau communautaire en date du 2 juin 2026 portant dernière mise à jour des tarifs de la régie Tourisme,

Considérant les missions confiées au service Tourisme en charge de la commercialisation de l'offre touristique, et notamment de la vente de produits pour tout type de clientèle,

Dans ce cadre et afin de renforcer son offre de service en direction du public, il est proposé d'intégrer les nouveaux produits suivants :

- Miel de fleurs 250g (L'Abeille de Boust) : 8,00 euros
- Miel de fleurs 500g (L'Abeille de Boust) : 15,00 euros
- Livre « Mémoire et renaissance de Rodemack » : 39,00 euros
- OT - Visite guidée individuelle adulte : 6,00 euros
- OT - Visite guidée individuelle adulte (résident CCCE) : 3,00 euros
- OT - Visite guidée individuelle 11-17 ans : 3,00 euros
- OT - Visite guidée individuelle -11 ans : 0,00 euros
- OT - Visite guidée individuelle et atelier photographique : 48,00 euros
- OT - Visite guidée individuelle et dégustation à la Brasserie Artisanale de Rodemack : 12,90 euros

Tarifs des produits boutique du service Tourisme		
Nom du produit	Prix de vente	Notes
Boissons et coin café		

Bouteille d'eau fraîche	1.00€
Boisson soft (25cl, 30cl et 50cl)	2.00€
Boisson chaude	1.00€
Formule boisson chaude + biscuit	1.50€
Biscuit artisanal	1.00€
Jus de pomme 1L	3.00€
Hydromel 50cl	18.00€
Limonade 75cl	3.50€
Mignonnette 4cl	6.00€
Eau de vie mirabelle 35cl	22.90€
Eau de vie mirabelle 70cl	38.90€
Vin Cuvée Ammonite - Bouteille	15.99€
Vin Cuvée Citadelle - Bouteille	15.99€
Lot de deux bouteilles de vin cuvée Ammonite et cuvée Citadelle	30.00€
Vin Muller-Thurgau AOC Moselle - Bouteille	10.90€
Vin Pinot blanc - Bouteille	11.00€
Vin Auxerrois AOC Moselle - Bouteille	11.50€
Vin Rosé AOC Moselle - Bouteille	11.90€
Vin Pinot gris tradition - Bouteille	12.90€
Vin Les Blasons - Bouteille	13.00€
Vin Pynoz - Bouteille	13.00€
Vin Cuvée Saint-Jean - Bouteille	13.50€
Vin Charmes - Bouteille	15.90€
Vin Riesling - Bouteille	16.00€
Vin Emerlin - Bouteille	17.90€
Vin Fortunate - Bouteille	25.00€
Citad'Ale	4.00€
Bière classique	4.50€
Bière spéciale	5.00€
Bière artisanale	4.50€

Produits locaux alimentaires	
Tisane au Safran 0.02g - Sachet individuel	1.50€
Tisane au Safran 0.1g - Sachet individuel	6.00€
Tisane Détente, Chewing-gum, Detox 15g	5.50€
Tisane Verveine 10g	5.50€
Bocal : terrine, pâté, rillettes	8.00€
Bocal : plat individuel	10.00€
Confiture	4.00€
Kit cookie	8.00€
Panier garni petit format	25.00€

Panier garni moyen format	35.00€
Panier garni grand format	50.00€
Pollen 100g	6.00€
Miel CCCE 500g	6.00€
Miel de printemps 250g	6.00€
Miel de printemps 500g	8.50€
Miel Mille fleurs 250g	6.00€
Miel de fleurs 250g	6.00€
Miel de fleurs 500g	9.50€
Miel de tilleul 250g	7.00€
Miel d'acacias 250g	7.00€
Miel de sapin 250g	8.50€
Panier 3 miels	24.00€
Miel 250g	6.00€
Miel 500g	8.50€
Lot 3 miels (printemps, été, forêt)	21.50€
Miel de fleurs 250g (L'Abeille de Boust)	8.00€
Miel de fleurs 500g (L'Abeille de Boust)	15.00€

Produits locaux non-alimentaires

Bouillote noyaux de cerises - Mini carré	4.90€
Bouillote noyaux de cerises - Grand carré	14.50€
Bouillote noyaux de cerises - Poisson	12.00€
Bouillote noyaux de cerises - Etoile	14.50€
Bouillote noyaux de cerises - Cervicales	22.90€
Bouillote noyaux de cerises - Grande ronde	8.50€
Bouillote noyaux de cerises - Grande ovale	12.00€
Carré coton (démaquillant/change)	1.50€
Carré démaquillant grand format (15cm x 15cm)	1.90€
Petit gant démaquillant en tissu	4.90€
Gant de toilette en minkee	4.90€
Fleur de douche	6.00€
Bavoir bandana	7.50€
Bavoir rond	7.50€
Porte brosse à dents en tissu	9.90€
Bandeau élastique	12.00€
Body enfant (3 tailles)	12.00€
Savon l'Essentiel	6.90€
Savon spécifique	8.50€
Pochette à savon	5.00€
Bougie petit format	13.00€
Bougie grand format	18.00€
Boucles d'oreilles en cuir	29.00€
Porte-monnaie en cuir	25.00€
Noeud papillon	35.00€

Tambour Rodemack (en partenariat avec les Herbes folles, Hagen)	20.00€
Sac à bouteille personnalisé	11.90€
Sac à pain (boule ou baguette)	14.00€
Lunchbox spéciale repas	16.90€
Kit DIY - Trousse	16.90€
Kit DIY - 4 sacs à vrac	17.50€
Kit DIY - Essuie-tout 9 feuilles	17.50€
Lot écolier (trousse et protège-cahier)	28.00€
Décapsuleur	16.50€
Couteau artisanal	55.00€

Livres

Livre "Luxembourg-Lorraine au Moyen Âge"	59.00€
Livre "Ciel rouge et colère noire"	39.00€
Livre CCCE 2025	25.00€
Guide des Plus Beaux Villages de France en français	17.00€
Guide des Plus Beaux Villages de France en néerlandais	17.00€
Livre "Les sobriquets du Pays des 3 frontières"	20.00€
Livre "Ligne Maginot" français et anglais	8.00€
BD "Histoire de la Ligne Maginot"	13.50€
BD "Hettange est une "Grande" histoire"	12.00€
BD "Le trésor d'Useldange"	18.50€
Roman "L'ombre de Doreckam"	20.00€
Livre "Le stratotype hettangien"	36.00€
Livre "Elements de Géologie - 17e édition du Pomerol"	59.00€
Livre "Les fossiles ont la vie dure"	16.00€
Livre "Les fossiles : les observer, les reconnaître, les protéger"	13.50€
Livre "Les vertues des plantes"	18.00€
Livre "Médecin pour abeilles"	17.00€
Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe	40.90€
Guide Delachaux des arbres d'Europe	39.90€
Livre "Mon livre pop-up : les dinosaures"	11.95€
Livre "Les dinosaures Kididoc"	19.95€
Livre "Les plantes... qui puent, qui pètent, qui piquent et Cie"	15.00€
Livre "Les secrets de la nature... tout près de toi : nouvelles histoires merveilleuses"	17.95€
Livre "Mon livre animé des petites bêtes"	14.00€
Livre "Mon livre animé des abeilles"	14.00€
Livre "On m'a parfois comparé à un arbre"	18.00€

Livre "La petite abeille"	9.95€
Livre "Au début vole une abeille : comment une petite abeille fait fleurir le monde"	15.95€
Livre "Les héros du CP : sauvons les abeilles !"	4.95€
Livre "Je bricole en recyclant au jardin"	13.90€
Livre "Le petit guide des abeilles"	4.50€
Livre "Dis, c'est quoi le changement climatique ?"	9.90€
Livre jeunesse QH Les chevaliers	5.00€
Livre jeunesse QH Victor Hugo	5.00€
Livre jeunesse QH Moyen Âge	5.00€
Livre jeunesse QH La guerre de 1870	5.00€
Livre jeunesse Tes premières recettes lorraines	4.90€
Livre Les vertus des simples	15.95€
Livre « Mémoires et renaissance de Rodemack »	39.00€

Jeunesse

Maxi Jumelles	28.00€
Pack "Voyage dans le temps"	51.00€
Jeu de cartes Défi Nature dinosaures 2	12.50€
Kit de fouilles fossiles	22.50€
Oeuf de dinosaure à éclore 11cm	10.00€
Figurine ammonite	15.00€
Loupe en bois	13.50€
Boîte Loupe à insectes	4.50€
Mini-kit à déterrer : squelette de dinosaures	7.50€
Kit de fouille Tyrannosaurus Rex	17.00€
Peluche ptérodactyle 100% recyclée	15.00€
Peluche chouette effraie	30.00€
Peluche de dinosaure bleu avec doudou Sashou 25cm	20.00€
Peluche ammonite 20cm	45.00€
Epée médiévale	7.00€
Lance 1m	12.00€
Miroir de princesse	7.00€
Mérelle	8.00€
Château à insectes	15.00€
Puzzle (2 modèles)	19.90€
Puzzle petit format (204 pièces)	15.00€
Puzzle en bois mascottes	5.50€
Bombe à graines	4.50€
Kit de bombe à graines	4.00€
Kit de jardinage responsable	12.00€
Gomme mascottes	2.50€

Set règle-gomme-crayon mascottes 5.00€

Souvenirs et articles divers

Carte postale	1.00€
Carte postale en relief	2.00€
Timbres CCCE	4.50€
Magnet CCCE	2.00€
Magnet en bois - divers modèles	3.00€
Magnet mascottes	2.00€
Porte-clefs	2.50€
Autocollant	2.00€
Badge	2.00€
Support de crayon ammonite	1.00€
Porte-clef ammonite	1.50€
Stylo en bambou	2.50€
Crayon à papier	2.00€
Crayon à papier à planter avec étui	4.00€
Petit carnet en papier recyclé avec stylo	3.00€
Tote bag MNT	9.50€
Sous-verre à planter	2.00€
Réglette en bois	1.50€
Mug	7.50€
Boule de Noël ammonite	18.00€
Poncho pluie	3.00€

Moselle Attractivité

Coffret - Evasion d'un jour en Moselle	89.00€
Coffret - Escapade inattendue en Moselle	265.00€
Coffret - Parenthèse d'exception en Moselle	545.00€
Parapluie Moselle sans limite	20.00€
Eventail	5.00€

Billetterie

Location géorium - Jour - CCCE	100.00€
Location géorium - Jour - Hors CCCE	150.00€
Location géorium - Semaine - CCCE	300.00€
Location géorium - Semaine - Hors CCCE	500.00€
Location animateur - Heure - CCCE	0.00€
Location animateur - Heure - Hors MNT	30.00€

OT VG GP- Grand groupe - Village & Citadelle 120.00€

Gratuité : chauffeur, adultes
accompagnateurs, associations
CCCE et clubs CCCE

OT VG GP - Grand groupe - Village ou Citadelle 100.00€

Gratuité : chauffeur, adultes
accompagnateurs, associations
CCCE et clubs CCCE

OT VG GP - Grand groupe - Supplément langue étrangère	50.00€	
OT VG GP - Grand groupe - Thématique (hors dégustation)	150.00€	Gratuité : chauffeur
OT VG GP - Grand groupe - Dégustation (prix par personne)	10.00€	Gratuité : jusqu'à 6 ans
OT VG GP - Grand groupe - Repas à emporter (prix par personne)	15.00€	Boissons incluses
OT VG GP - Grand groupe - Visites hors Rodemack	120.00€	Le prix ne comprend pas l'éventuel coût d'entrée du site extérieur
OT VG GP - Petit groupe - Village ou Citadelle	60.00€	
OT VG SCO - 25 élèves - Classique	60.00€	Gratuité : chauffeur, accompagnateur pour 15 élèves, école CCCE, centres pédagogiques CCCE Supplément de 4€ : accompagnateur supplémentaire
OT VG SCO - 25 élèves - Atelier	120.00€	Gratuité : chauffeur, accompagnateur pour 15 élèves, école CCCE, centres pédagogiques CCCE Supplément de 4€ : accompagnateur supplémentaire
OT VG SCO - 25 élèves - Chasse au trésor/Jeu de piste avec guide	60.00€	Gratuité : chauffeur, accompagnateur pour 15 élèves, école CCCE, centres pédagogiques CCCE Supplément de 4€ : accompagnateur supplémentaire
OT VG SCO - 25 élèves - Chasse au trésor/Jeu de piste sans guide	40.00€	Gratuité : chauffeur, accompagnateur pour 15 élèves, école CCCE, centres pédagogiques CCCE Supplément de 4€ : accompagnateur supplémentaire
OT Offre de groupe MOSL - Journée sur le front de la Ligne Maginot (prix par personne)	42.00€	VG Galgenberg, visite forêt de Cattenom, déjeuner, VG PO
OT Offre de groupe MOSL - Journée Rodemack l'intrigante cité médiévale	26.00€	VG village, visite et dégustation Brasserie, panier pique-nique, VG citadelle

OT - Visite guidée individuelle adulte	6.00€	
OT - Visite guidée individuelle adulte (résident CCCE)	3.00€	
OT - Visite guidée individuelle 11-17 ans	3.00€	
OT - Visite guidée individuelle -11 ans	0.00€	
OT – Visite guidée individuelle et atelier photographique (groupe de 6 visiteurs minimum)	48.00€	
OT - Visite guidée individuelle et dégustation à la Brasserie Artisanale de Rodemack	12.90€	
MAV - Inscription stand vigneron	150.00€	
MAV - Prix d'entrée public	6.00€	
MAV - Invitation supplémentaire pour les vignerons	6.00€	
RNN GP - VG 2h	60.00€	
RNN SCO ALSH - VG + atelier à la journée - CCCE	0.00€	
RNN SCO ALSH - VG + atelier à la journée - Hors CCCE (prix par personne)	6.00€	
RNN SCO ALSH - VG + atelier à la demie journée - Hors CCCE (prix par personne)	4.00€	
RNN SCO ALSH - VG + atelier à la demie journée - CCCE	0.00€	
MNT - Billet d'entrée adulte	10.00€	
MNT - Billet d'entrée 80%	8.00€	Habitant du territoire, personnel CCCE, titulaire de l'offre promotionnelle
MNT - Billet d'entrée 80% - Personne en situation de handicap	8.00€	
MNT - Billet d'entrée enfant jusqu'à 10 ans	0.00€	
MNT - Billet d'entrée enfant 11-17 ans	6.00€	
MNT SCO - Collégiens mosellans pour VG SCO	0.00€	Valable jusqu'au 08/12/2034
MNT SCO - Ecole CCCE à la demie journée (sans salle repas)	0.00€	
MNT SCO - Ecole hors CCCE - Collège hors Moselle - Lycées à la demie journée (sans salle repas) (prix par personne)	5.00€	
MNT ALSH - CCCE à la demie journée (sans salle repas) (prix par personne)	3.00€	
MNT ALSH - Hors CCCE à la demie journée (sans salle repas) (prix par personne)	6.00€	
MNT - Groupe étudiants à la demie journée (sans salle repas) (prix par personne)	5.00€	
MNT GP - VG 3h (hors coût d'entrée à la MNT)	90.00€	

Billet combiné journée GP - MNT + VG Rodemack (sans repas) (prix par personne)	18.00€
Billet combiné journée SCO CCCE - MNT + VG & atelier RNN (repas tiré du sac)	0.00€
Billet combiné journée SCO Hors CCCE - MNT + VG & atelier RNN (repas tiré du sac)	11.00€
Repas enfant (à l'unité)	5.23€
Repas enfant spécifique (à l'unité)	6.50€
Repas enfant barquette individuelle (à l'unité)	8.50€
Repas pique-nique enfant (à l'unité, commande minimum de 40 unités)	5.23€
Repas multi-portions (à l'unité)	10.80€
Repas adultes barquette individuelle (à l'unité, avec livraison)	14.50€
Repas adulte barquette individuelle (à l'unité, avec livraison [gratuite à partir de 30 personnes], avec couverts en bois)	15.40€
Panier repas de produits locaux	50.00€

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver l'actualisation des tarifs de la régie « Tourisme » selon la liste ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

**15. Objet : Politique d'aide à la création d'hébergements touristiques :
Demande de Subvention – M. Jérémy REGUETTE et Mme Aline
SCHOENACKER, commune de Cattenom**

Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2010 portant adoption du règlement d'attribution des aides à la création d'hébergements touristiques,

Vu la décision n° 6 du Bureau communautaire en date du 22 avril 2025, modifiant le règlement d'attribution d'aides à la création d'hébergements touristiques,

Considérant que les aides sont octroyées à des porteurs de projet privés, à l'exclusion de tous professionnels de l'immobilier, ou à des Communes du territoire, pour des hébergements à vocation touristique situés sur le territoire de la CCCE,

Le 27 avril 2026, M. Jérémy REGUETTE et Mme Aline SCHOENACKER ont déposé un dossier de demande de subvention pour la création de deux gîtes touristiques de courte durée dans leur future résidence principale sise 2 rue Jean Moulin à Cattenom.

Les travaux à réaliser sont de l'ordre de la rénovation intérieure : gros-œuvre (maçonnerie, plomberie) ; réfection d'installations électriques ; installation de systèmes de chauffage ; revêtements de sols et murs ; menuiserie, plâtrerie. Le coût total des travaux est estimé à 105 219 € H.T..

Conformément au règlement d'octroi des aides à la création d'hébergements touristiques, l'aide de la CCCE est fixée à 20 % du montant des travaux avec une subvention plafonnée à 30 000 € pour les projets de plus de 100 000 €.

Le projet de M. Jérémy REGUETTE et Mme Aline SCHOENACKER est donc éligible à une subvention communautaire de 21 043,80 € (20 % du montant total), versée comme suit :

- un premier versement de 30 % de la subvention globale, soit 6 313,14 €, dès acceptation du dossier,
- le solde à la fin des travaux et du classement du gîte, soit 14 730,66 €.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Touristique, Attractivité, Mobilité », en date du 10 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de verser conformément au règlement d'attribution des aides à la création d'hébergements touristiques, une subvention selon les modalités suivantes :
 - un premier versement de 6 313,14 €, soit 30 % de l'aide globale sur présentation d'une attestation de démarrage des travaux,
 - un second versement de 14 730,66 €, soit 70 % de l'aide globale, après réalisation des travaux et sur présentation des factures acquittées, et après visite de l'hébergement par la Commission « Politique Touristique, Attractivité et Mobilité », ainsi que l'obtention du classement préfectoral,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

16. Objet : Association Entreprendre en Lorraine Nord – 31^e édition du Salon à l'Envers - Subvention

La 31^e édition du Salon à l'Envers du GRAND EST aura lieu le 8 octobre 2026 au SPOT à Thionville. Ce Salon dédié au développement économique est basé sur un concept original destiné à mettre en relation des donneurs d'ordre et des entreprises.

Le Salon à l'Envers bénéficie d'un soutien de l'ensemble des intercommunalités du Nord mosellan, qui attribuent chacune une subvention, et qui y peuvent assurer une présence via un stand.

Le budget prévisionnel de l'édition 2026 s'élève à 229 715 €. La CCCE est sollicitée à hauteur de 3 000 €.

Considérant que cet événement contribue à dynamiser l'économie locale et à renforcer les synergies entre acteurs économiques,

Vu le contrat d'engagement républicain présenté par l'association entreprendre en Lorraine Nord,



BUDGET PREVISIONNEL DU SALON A L'ENVERS DU GRAND EST - 08/10/2026			
CHARGES PREVISIONNELLES 2026 (en € TTC)		PRODUITS PREVISIONNELS 2026 (en € TTC)	
Frais de prestations	229 715,00 €		107 515,00 €
		Thionville Fensch Agglomération	40 000,00 €
Communication externe	44 715,00 €	Région Grand Est	9 215,00 €
Infrastructure externe	78 000,00 €	Moselle Attractivité	12 000,00 €
Organisation externe	59 000,00 €	CCI Moselle Métropole Metz	15 000,00 €
		Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle	1 500,00 €
Organisation interne	48 000,00 €	Communauté d'Agglomération Grand Longwy	2 000,00 €
		Communauté de Communes Arc Mosellan	3 000,00 €
		Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières	500,00 €
		Communauté de Communes Pays Orne Moselle	1 000,00 €
		Communauté de Communes Rives de Moselle	1 000,00 €
		Communauté de Communes Cattenom et Environs	3 000,00 €
		Autres partenariats	19 300,00 €
		Produits du salon- Autofinancement	122 200,00 €
		Ventes d'espaces publicitaires sur le site internet	6 000,00 €
		Entrées participants	21 000,00 €
		Vente de stands	88 700,00 €
		Autres produits	6 500,00 €
Total Charges	229 715,00 €	Total Produits	229 715,00 €

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Association Entreprendre en Lorraine Nord au titre du soutien de la CCCE à cet événement économique local, sans toutefois participer à un espace dédié, lors de la 31^e édition du Salon à l'Envers,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
 Abstention : 0
 Contre : 0

17. Objet : Demande de subvention exceptionnelle Alexis Grand Est

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2023 portant adoption du projet de territoire 2022-2035 de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, et plus particulièrement l'orientation 2.1 « Permettre des parcours résidentiels support de mixité et favorisant l'emploi local », action n°11 « Création d'un pôle entrepreneurial »,

Vu la délibération n° 9 du Bureau Communautaire en date du 24 octobre 2023, formalisant une convention de soutien à la création et au développement d'un pôle entrepreneurial avec l'association Alexis Grand Est,

L'évolution des besoins des créateurs vers davantage de services de proximité incitent à la mise en place d'une démarche d'animation économique visant à promouvoir et à soutenir la création et pérennité des entreprises dans le temps. On constate, depuis la crise covid de 2020, une forte progression du nombre de personnes en reconversion professionnelle, quittant leur activité pour se lancer sous le statut d'autoentrepreneur.

Si les démarches de la création ont été facilitées au cours des dernières années, assurer une rentabilité suffisante pour vivre de leur activité reste une gageure. On distingue ainsi une séparation nette dans le taux de pérennité à 3 et 5 ans entre une entreprise ayant ou non été accompagnée. Le fait d'être accompagné repose sur plusieurs facteurs : degré d'autonomie du créateur, accès à l'information, coût de l'accompagnement, technicité du projet ou de la réglementation autour de l'activité, etc. Chaque année, une grande majorité des personnes qui créent leur entreprise n'ont pas connaissance des offres, souvent gratuites, pourtant à leur disposition.

L'association Alexis Grand Est, créée en 1982, est un outil régional d'aide à la création, au développement et à la transmission d'entreprise (TPE – Très Petites Entreprises). Son projet est « Construire une nouvelle génération de femmes et d'hommes entrepreneurs, dont l'exigence professionnelle cohabite pleinement avec une vie sociale et citoyenne, au profit du développement économique de leur territoire ». Alexis Grand Est agit plus particulièrement auprès des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services.

Actuellement, la Communauté de Communes de Cattenom est liée par deux conventions de partenariat ayant pour objet :

- La mise en œuvre et le financement d'actions renforçant et favorisant la création, la transmission et le développement d'entreprises sur le territoire communautaire ;
- Le soutien à la création et au développement d'un pôle entrepreneurial.

Malgré ce soutien financier, l'association Alexis Grand Est a connu en 2025 des baisses significatives des aides de l'État avec la suppression des chèques CREA ainsi que le non-renouvellement du dispositif Pôle CREA Nord Moselle. Cela représente pour l'année 2025 environ 130 000 €.

C'est pourquoi, Alexis Grand Est demande une subvention exceptionnelle de 15 000 €.

Vu le contrat d'engagement républicain présenté par l'association Alexis Grand Est,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Développement Économique, Aménagement du Territoire et Voirie » en date du 21 mai 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de verser une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'Association Alexis Grand Est,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

18. Objet : Subvention de fonctionnement 2026 pour les associations sportives d'intérêt communautaire – Cap Vert Plongée

Vu la décision n° 13 du Bureau communautaire en date du 18 novembre 2025 portant sur le versement des acomptes pour les subventions de fonctionnement 2025-2026 aux associations sportives d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 10 février 2026 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

Considérant le dossier de demande de subvention de fonctionnement présenté, le 16 janvier 2026, par l'association Cap Vert Plongée pour la saison 2025/2026,

Considérant le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association Cap Vert Plongée en date du 30 octobre 2025,

Cap Vert plongée est une association qui compte 98 licenciés (101 l'année passée) dont 8 jeunes de moins de 18 ans.

Après étude du dossier de demande de subvention par le Service Culture et Sport, la subvention communautaire 2026 d'un montant de 6 119,70 € a été calculée comme suit :

	Niveau de pratique / Frais	Participation CCCE	Montant de la subvention CCCE
Socle de base	X		0,00 €
Licences	4 320,00 € 207,00 €	40 % (+ de 18 ans) 60 % (- de 18 ans)	1 728,00 € 124,20 €
Engagements	135,00 €	50 %	67,50 €
Arbitrage	0,00 €	50 %	0,00 €
Matériel	500,00 €	500 €	500 €
Frais de location de lignes d'eau			3 700,00 €
TOTAL			6 119,70 €

Considérant le versement de l'acompte d'un montant de 2 784,62 € pour la subvention de fonctionnement au titre de la saison 2025/2026, le montant du solde de la subvention communautaire annuelle s'élève donc à 3 335,08 €,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture » du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- d'arrêter le montant définitif de la subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2025/2026 à 6 119,70 €, pour l'association « Cap Vert Plongée »,
- de verser à l'association « Cap Vert Plongée », la somme de 3 335,08 €, au titre du solde de subvention de fonctionnement 2026, compte tenu de l'acompte déjà versé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

19. Objet : Manifestation sportive d'intérêt communautaire – Demande de subvention de l'association District Basket Rodemack Kanfen pour l'organisation d'une journée de découverte du basketball pour des enfants provenant d'Instituts Médico-Educatif (IME)

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 10 février 2026 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

Le District Basket Rodemack Kanfen, association d'intérêt communautaire, sollicite une subvention communautaire pour l'organisation d'une journée de découverte du basketball auprès d'un public d'enfants déficients intellectuels.

Pour la deuxième année consécutive, le club a organisé une journée complète qui a permis de réunir une vingtaine de jeunes provenant de l'IME L'Horizon à Thionville/Guérange et de l'IME Le Rosaire à Rettel. Cette journée nécessite la présence d'au moins 6 encadrants provenant des IME et de l'association de basket.

L'association a proposé aux jeunes des ateliers spécifiques et des concours autour du basket, avec pour objectif de partager un moment de convivialité apprécié de tous. Cette journée s'est déroulée le lundi 13 avril 2026 au Gymnase communautaire à Kanfen.

Le budget prévisionnel présenté par le District Basket Rodemack Kanfen pour l'organisation de cette journée s'élève à 900,00 €. La CCCE est sollicitée à hauteur de 500,00 € représentant 55,56 % du budget total prévisionnel.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association District Basket Rodemack Kanfen en date du 13 mai 2026,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture » du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accorder une subvention de 500,00 € à l'association District Basket Rodemack Kanfen au titre des manifestations sportives reconnues d'intérêt communautaire pour l'organisation d'une journée de découverte du basketball pour des enfants provenant d'IME,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

20. Objet : Manifestation sportive d'intérêt communautaire – Demande de subvention de l'association District Basket Rodemack Kanfen pour l'organisation de stages sportifs pendant les vacances scolaires 2025/2026

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 10 février 2026 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

Le District Basket Rodemack Kanfen a sollicité la Communauté de Communes, en date du 15 décembre 2025, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation de stages sportifs durant les vacances scolaires 2025/2026.

Ces stages étaient ouverts aux licenciés et aux non-licenciés. Toutefois, dans les faits, les licenciés du club représentaient l'ensemble des participants.

Concernant les actions effectivement mises en œuvre :

- Pour les vacances de la Toussaint, deux périodes de stage ont été organisées : les 21 et 22 octobre 2025, dans le cadre d'un stage de sélection U13 G ET F proposé par le Comité de Basket de Moselle, puis les 27, 28 et 29 octobre 2025, consacrés à un stage destiné à la catégorie U18.
- Pour les vacances d'hiver, deux sessions ont également été proposées. Les 16, 17 et 18 février 2026, un stage regroupant les catégories U13 à U18 a été organisé, avec un effectif limité à 20 jeunes. Ce stage a permis de travailler à la fois le perfectionnement technique et le jeu, tout en intégrant une sensibilisation à l'arbitrage. Une seconde session s'est tenue les 23, 24 et 25 février 2026.
- En revanche, aucun stage n'a été organisé lors des vacances de printemps, contrairement à la programmation initiale.

La demande initiale du club portait sur l'organisation de trois semaines de stages (Toussaint, hiver et printemps), pour un budget prévisionnel de 2 400,00 €, avec une subvention sollicitée auprès de la CCCE à hauteur de 1 500 €, soit 62,5 % du budget.

Compte tenu de la réalisation partielle du projet, limitée à deux périodes de vacances, la Commission Politique Sport et Culture propose l'attribution d'une aide communautaire à hauteur de 900,00 €, pour un budget réalisé total estimé à 1 400 €.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association District Basket Rodemack Kanfen en date du 13 mai 2026,
Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture » du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accorder une subvention de 900,00 € à l'association District Basket Rodemack Kanfen au titre des manifestations sportives reconnues d'intérêt communautaire pour l'organisation de stages sportifs pendant les vacances scolaires 2025/2026,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

21. Objet : Manifestation sportive d'intérêt communautaire – Demande de subvention de l'association Entente Hettange Rodemack (EHR) pour l'organisation de stages sportifs pendant les vacances scolaires 2025/2026

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 10 février 2026 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

L'association Entente Hettange Rodemack (EHR) a sollicité la Communauté de Communes dans le cadre de l'organisation de stages sportifs et éducatifs durant les périodes de vacances scolaires 2026, sous l'appellation « stages communautaires – Animations vacances scolaires 2026 ».

Quatre sessions sont programmées sur l'année 2026 : du 16 au 21 février, du 13 au 19 avril, du 17 au 22 août et du 24 au 29 août. Ces stages se déroulent sur le territoire communautaire et proposent un programme mêlant activités sportives, notamment autour du handball, et animations à vocation éducative et culturelle.

Le dispositif est ouvert à tous les enfants âgés de 6 à 14 ans, licenciés ou non, avec une capacité d'accueil estimée entre 30 et 35 participants par semaine, soit environ 120 jeunes au total.

L'encadrement est assuré par un éducateur du club en formation (TFP4) ainsi que par de jeunes bénévoles issus de l'association, participant à l'animation des activités.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 18 700 €, intégrant les dépenses d'encadrement, de transport, de logistique, de matériel et d'organisation. Les recettes reposent notamment sur les participations des familles, des financements propres et une subvention sollicitée auprès de la CCCE à hauteur de 5 500 €, soit 29,41 % du budget prévisionnel.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'animation du territoire en direction de la jeunesse, en proposant une offre d'activités durant les vacances scolaires, favorisant à la fois la pratique sportive, la découverte et la socialisation.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association Entente Hettange Rodemack (EHR) en date du 19 septembre 2025,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture » du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accorder une subvention de 5 500,00 € à l'association Entente Hettange Rodemack au titre des manifestations sportives reconnues d'intérêt communautaire pour l'organisation de stages sportifs pendant les vacances scolaires 2025/2026,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

22. Objet : Soutien pour le développement du sport en milieu scolaire – Demande de subvention de l'association Entente Hettange Rodemack (EHR) pour l'année scolaire 2025/2026

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 10 février 2026 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

L'association Entente Hettange Rodemack (EHR) propose la mise en œuvre d'un projet d'initiation au handball en milieu scolaire à destination des écoles primaires du territoire communautaire, pour l'année scolaire 2025/2026, sous l'intitulé « Projet pédagogique communautaire en milieu scolaire ».

Ce dispositif, qui a débuté mi-janvier 2026, s'adresse aux élèves des cycles 2 et 3 et concerne environ 40 classes, soit entre 500 et 600 élèves. Chaque classe bénéficiera de 6 séances d'initiation au handball, organisées au sein des écoles et des équipements sportifs du territoire.

Les écoles concernées sont les suivantes : Ecole élémentaire Michelet (Hettange-Grande), Ecole élémentaire Pasteur (Hettange-Grande), Groupe scolaire arc en ciel (Volmerange-lès-Mines), Ecole élémentaire Jean-Marie Pelt (Rodemack), Ecole élémentaire La Plume et l'Encrier (Roussy-le-Village), Ecole élémentaire Jean de Raville (Kanfén), Ecole Erckmann Chatrian (Gavisse), Groupe scolaire Le Clos (Beyren-lès-Sierck), Ecole primaire Montaigne (Breistroff-la-Grande), Ecole les Prés Verts (Fixem), Groupe scolaire Charlemagne (Boust) et Groupe scolaire Maréchal Juin (Zoufftgen).

L'encadrement est assuré par un salarié de l'association en contrat d'apprentissage préparant le TFP4 (titre à finalité professionnelle d'entraîneur de handball).

Considérant que le montant des aides pour l'intervention d'éducateurs sportifs pendant le temps scolaire s'élève à 25 € de l'heure pour un éducateur salarié, dans la limite d'un plafond annuel de 6 000,00 € par association,

Considérant la validation du projet pédagogique par l'Inspection de l'Education nationale et de l'agrément des intervenants,

Considérant que l'association Entente Hettange Rodemack pourrait ainsi prétendre à une subvention d'un montant global de 6 000,00 €, calculé comme suit : 25 € / heure / salarié multiplié par le nombre d'heures (25 € x 240 heures),

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 11 400 €. Il est financé par des recettes propres de l'association, du sponsoring privé ainsi qu'une subvention sollicitée auprès de la CCCE à hauteur de 9 000 €.

L'analyse technique conduit à une proposition d'aide financière de la CCCE qui s'élève à 6 000,00 €.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association Entente Hettange Rodemack en date du 19 septembre 2025,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture » du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accorder une subvention de 6 000,00 € à l'association Entente Hettange Rodemack au titre des interventions en milieu scolaire sur l'année 2025-2026,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs afférente,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

**23. Objet : Soutien pour le développement du sport en milieu scolaire -
Demande de subvention de l'association Judo Club Cattenom
Rodemack pour l'année scolaire 2025/2026**

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 10 février 2026 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

Le Judo Club Cattenom Rodemack sollicite la Communauté de Communes dans le cadre d'interventions en milieu scolaire pour l'année scolaire 2025/2026, autour d'activités d'opposition orientées vers la découverte du judo.

L'action concerne 2 classes de l'école de Sentzich, représentant une quarantaine d'élèves. Chaque classe bénéficiera de 8 heures d'interventions, organisées au sein du Dojo communautaire à Cattenom.

Considérant que le montant des aides pour l'intervention d'éducateurs sportifs pendant le temps scolaire s'élève à 25 € de l'heure pour un éducateur salarié, dans la limite d'un plafond annuel de 6 000,00 € par association,

Considérant la validation du projet pédagogique par l'Inspection de l'Education nationale et de l'agrément des intervenants,

Considérant que l'association Judo Club Cattenom Rodemack pourrait ainsi prétendre à une subvention d'un montant global de 400,00 €, calculé comme suit : 25 € / heure / salarié multiplié par le nombre d'heures (25 € x 16 heures),

L'analyse technique conduit à une proposition d'aide financière de la CCCE qui s'élève à 400,00 €.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association Judo Club Cattenom Rodemack en date du 19 septembre 2025,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture » du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accorder une subvention de 400,00 € à l'association Judo Club Cattenom Rodemack au titre des interventions en milieu scolaire sur l'année 2025-2026,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs afférente,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

24. Objet : Soutien au titre de l'aide communautaire à la formation – Demande de subvention de l'association Kick Boxing Club pour la formation d'un BMF2

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 10 février 2026 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

Dans la perspective d'encadrer les publics accueillis au sein du club dans une démarche éducative, de formation et de prise en charge des jeunes, l'association Kick Boxing Club a décidé de renforcer son encadrement par l'obtention d'une qualification BMF2 (Brevet de Moniteur Fédéral 2). Ce diplôme reconnaît la compétence d'un moniteur maîtrisant les aspects pédagogiques, technico-tactiques et de développement du Kick Boxing. Cela

permet au moniteur d'être le responsable pédagogique et technique d'un club et de coacher en compétition les catégories de moins de 18 ans.

Le coût de la formation s'élève à 300,00 €. Le Kick Boxing Club sollicite une aide communautaire pour financer cette formation, au titre de l'action de soutien à la vie sportive du territoire. Dans sa demande, le Kick Boxing précise aussi les frais engagés pour le déplacement de Madame Peltier Carole dans la cadre de cette formation.

Considérant le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, intégrant le soutien financier de la CCCE, dans la limite d'une demande par club et par an, à la formation aux diplômes fédéraux ou d'état à hauteur de 30% maximum du coût réel de la formation, la subvention communautaire susceptible d'être octroyée au Kick Boxing Club est de 90,00 €.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association sportive « Kick Boxing Club », en date du 14 avril 2026,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture » du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accorder une subvention de 90,00 € à l'association Kick Boxing Club au titre du soutien à la vie sportive du territoire,
- d'autoriser le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

25. Objet : Soutien au titre de la valorisation des projets anniversaires des associations sportives – Demande de subvention de l'association AS Soetrich pour son 65^e anniversaire

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 10 février 2026 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

L'association sportive (AS) Soetrich a organisé un week-end convivial à destination du grand public, les 6 et 7 juin 2026, pour célébrer son 65^e anniversaire. Cette manifestation visait à remercier l'engagement des bénévoles et à valoriser la vie de l'association.

La programmation des deux journées de festivités était la suivante :

- Samedi 6 Juin : Tournoi d'équipes vétérans et soirée dansante avec repas campagnard,
- Dimanche 7 juin : Match exhibition / Animation jeune / Match amical / Match de gala entre le FC Hettange-Grande et Thionville Lusitanos (arbitré par un officiel du championnat Ligue 1).

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 3 000,00 €.

L'AS Soetrich a été créée en 1961 et compte aujourd'hui 111 licenciés, avec une dynamique croissante de la pratique chez les jeunes.

Pour mémoire, le règlement de la politique Sport stipule que la CCCE accompagne financièrement l'organisation d'événements festifs, avec un montant de l'aide fixé à 50 € par année d'existence et plafonné à 50 % du budget prévisionnel global. Cette aide communautaire peut être augmentée à 100 € par année d'existence si le projet proposé répond à l'un des 4 axes structurant la Politique Sport :

- favoriser la pratique du sport pour tous,
- valoriser l'identité et l'image de la CCCE,
- encourager les pratiques de santé et de loisirs par le sport,
- intégrer la politique sportive dans une démarche de développement économique et d'aménagement raisonné du territoire.

Compte tenu de la demande formulée et de l'événement présenté, l'association peut prétendre à une subvention de 3 250,00 € (65 ans x 50 €).

Considérant que le dossier présenté par l'association AS Soetrich s'inscrit dans le dispositif des anniversaires des clubs du territoire communautaire,

L'analyse technique conduit à une proposition d'aide financière de la CCCE qui s'élève à 1 500,00 €.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association AS Soetrich en date du 6 janvier 2026,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture » du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accorder une subvention de 1 500,00 € à l'association sportive « AS Soetrich » pour la célébration de son 65^e anniversaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

26. Objet : Soutien au titre de la valorisation des projets anniversaires des associations sportives – Demande subvention de l'association Roussy Bike Club pour son 10^e anniversaire

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 10 février 2026 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

L'association Roussy Bike Club a organisé une manifestation festive à l'occasion de son anniversaire, le 27 juin 2026, réunissant les clubs cyclistes mosellans invités pour un moment de convivialité et d'échanges sportifs.

Cette journée a permis de renforcer les liens entre les adhérents de l'association autour d'un challenge parents-enfants et d'une randonnée cycliste suivie d'un repas et de remise de cadeaux et récompenses aux participants.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 1 000,00 €, correspondant principalement à l'achat de denrées alimentaires, de boissons ainsi qu'à l'acquisition de petits cadeaux destinés aux licenciés.

L'association Roussy Bike Club a été créée le 22 juin 2016 et fête donc son 10^e anniversaire en 2026.

Il convient de rappeler que le règlement de la politique sportive communautaire prévoit l'attribution d'une aide financière spécifique tous les cinq ans, à l'occasion des anniversaires de création des associations sportives.

Pour mémoire, le règlement de la politique Sport stipule que la CCCE accompagne financièrement l'organisation d'événements festifs, avec un montant de l'aide fixé à 50 € par année d'existence et plafonné à 50 % du budget prévisionnel global. Cette aide communautaire peut être augmentée à 100 € par année d'existence si le projet proposé répond à l'un des 4 axes structurant la Politique Sport :

- favoriser la pratique du sport pour tous,
- valoriser l'identité et l'image de la CCCE,
- encourager les pratiques de santé et de loisirs par le sport,
- intégrer la Politique sportive dans une démarche de développement économique et d'aménagement raisonné du territoire.

Compte tenu de la demande formulée et de l'événement présenté, l'association peut prétendre à une subvention de 500,00 € (10 ans x 50 €).

Considérant que le dossier présenté par l'association Roussy Bike Club s'inscrit dans le dispositif des anniversaires des clubs du territoire communautaire,

L'analyse technique conduit à une proposition d'aide financière de la CCCE qui s'élève à 500,00 €.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association Roussy Bike Club en date du 15 février 2026,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture » du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accorder une subvention de 500,00 € à l'association sportive « Roussy Bike Club » pour la célébration de son 10^e anniversaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

27. Objet : Soutien au titre de l'aide aux transports des associations sportives – Demande de solde de subvention du Tennis Club de Cattenom pour l'équipe féminine évoluant au championnat pro B

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 10 février 2026 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

L'association Tennis Club de Cattenom a sollicité la Communauté de Communes dans le cadre de la prise en charge des frais de transports de l'équipe Senior Féminine évoluant en Championnat de France Pro B pour la saison sportive 2025/2026.

Pour mémoire, un acompte de subvention d'un montant de 1 311,47 € avait été attribué par la CCCE, correspondant à 80 % de l'estimation prévisionnelle des dépenses de transport engagées par l'association pour les déplacements liés aux rencontres nationales.

Au titre de la saison sportive concernée, l'équipe a effectué plusieurs déplacements officiels, représentant un total estimé de 2 550 kilomètres aller-retour, répartis comme suit :

- Annecy-le-Vieux : 1 090 km ;
- Longvic : 720 km ;
- Paris : 740 km.

Les dépenses éligibles concernent notamment la location de véhicules, les frais de carburant ainsi que les frais de péage engagés pour le transport des joueuses et de l'encadrement.

Conformément au règlement de la politique sportive communautaire, la CCCE prend en charge 100 % des dépenses éligibles liées aux déplacements des équipes évoluant au niveau national.

Compte tenu des justificatifs transmis par l'association et du montant total des dépenses réalisées, le montant définitif de la subvention s'élève à 1 917,25 €. Après déduction de l'acompte déjà versé, le solde de la subvention communautaire à attribuer au Tennis Club de Cattenom s'élève donc à 605,78 €.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association Tennis Club de Cattenom en date du 23 octobre 2025,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture » du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention de 1917,25 € à l'association « Tennis Club de Cattenom » au titre du soutien aux transports pour le championnat de France pro B,
- d'autoriser le versement d'un solde de subvention d'un montant de 605,78 € à l'association « Tennis Club de Cattenom »,

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

28. Objet : Soutien aux sportifs de haut niveau : Demande de subvention de l'Union Sportive de Tir de Volmerange-les-Mines pour Lucas RUSSOLO

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 10 février 2026 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

Par dossier transmis à la CCCE, l'association Union Sportive de Tir de Volmerange-les-Mines (USTV) sollicite un soutien financier pour l'un de ses licenciés, Lucas RUSSOLO, au titre du dispositif d'accompagnement des sportifs individuels de haut niveau.

Âgé de 16 ans, Lucas RUSSOLO pratique le para-tir à 10 mètres en carabine à air comprimé dans les catégories R4 et R5, disciplines inscrites au programme des Jeux Paralympiques. Atteint de la myopathie de Duchenne, il poursuit une pratique sportive de haut niveau malgré son handicap et poursuit sa progression dans les compétitions nationales.

Déjà soutenu par la CCCE lors de la saison sportive 2024/2025, Lucas RUSSOLO a confirmé ses performances sportives au cours de la saison 2025/2026 avec notamment les résultats suivants :

- Champion de France 2025 et 2026 en catégorie R4 ;
- 3e place au Championnat de France 2026 en catégorie R5 ;
- Champion départemental et Champion de Ligue Lorraine en R4 et R5 ;
- Plusieurs victoires lors de challenges régionaux et départementaux (Épinal, Hagondange, Neuves-Maisons, Mancieulles, Nancy, Briey).

Le budget prévisionnel présenté pour la saison sportive 2025/2026 s'élève à 15 917,00 €. Celui-ci comprend principalement les frais liés aux compétitions nationales et régionales (inscriptions, déplacements, hébergements, restauration), ainsi que l'acquisition de matériel spécifique nécessaire à la pratique du para-tir (carabines, veste, consommables et équipements sportifs).

La CCCE est sollicitée à hauteur de 8 000,00 €, représentant environ 50,26 % du budget prévisionnel global de la saison sportive.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association USTV en date du 16 juin 2026,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture » du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention au titre du soutien envers un sportif individuel, à hauteur de 8 000,00 €, à l'association Union Sportive de Tir de Volmerange-les-Mines dans laquelle est licencié le sportif Lucas RUSSOLO,
- d'autoriser le Président à signer la convention afférente,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

29. Objet : Opération communautaire Micados Printemps 2026 - Subventions aux associations sportives participantes

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 10 février 2026 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

Considérant le déroulement des animations sportives « Micados - Printemps 2026 » du 13 au 24 avril 2026, au bassin provisoire de l'espace aquatique Cap Vert et du gymnase communautaire à Rodemack,

Au total, 337 inscriptions ont été enregistrées sur l'ensemble de l'opération. Les retours formulés par les participants - aussi bien les enfants que les parents - ont été globalement très positifs, soulignant notamment la qualité des activités proposées et de l'encadrement.

Les animateurs mobilisés dans le cadre du dispositif ont également exprimé des retours favorables sur le déroulement de l'opération et sur les conditions de collaboration vécues. L'encadrement a été assuré par deux maîtres-nageurs, et par deux animatrices saisonnières recrutées spécifiquement pour les deux semaines d'activités, après un engagement de leur part lors de l'édition Micados « Cap sur l'eau » 2025.

L'opération a permis de mobiliser 11 associations sportives et partenaires locaux, dont 5 associations reconnues d'intérêt communautaire, contribuant ainsi à la diversité des activités proposées et à l'animation du territoire durant les vacances scolaires.

Conformément à l'avis de la Commission Politique Sport et Culture, et dans la perspective de valoriser l'engagement des associations locales dans le dispositif Micados, il est proposé les subventions communautaires suivantes, pour un montant total de 7 800,00 € :

- Tennis Club de Cattenom :	450,00 €
Cap Vert Plongée :	1 000,00 €
- M'Danse :	750,00 €
- Cap Entrange :	450,00 €
- Kick Boxing Club :	750,00 €
- Vélo Club Communautaire Hettange :	750,00 €
- Union Sportive de Tir de Volmerange :	1 000,00 €
- Entente Handball Rives de Cattenom et Environs :	1 000,00 €

- District Basket Rodemack Kanfen :	750,00 €
- Krav Maga Roussy :	450,00 €
- FC Boust :	450,00 €

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par le représentant légal de chaque association participant au dispositif Micados - Printemps 2026,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture » du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer une subvention communautaire aux associations ayant participé à l'opération Micados - Printemps 2026 selon les montants de subventions mentionnés ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

30. Objet : Subvention communautaire au titre des projets associatifs culturels reconnus d'intérêt communautaire - Demande de subvention de l'association Metz'And Jazz pour le projet « Le Jazz s'invite dans les vignes » 2026

Vu le règlement de soutien aux associations culturelles du territoire adopté par le Conseil communautaire en date du 16 février 2010,

Vu le Contrat d'Engagement Républicain signé par l'association Metz'And Jazz, en date du 11 février 2026,

Considérant que ce règlement fixe des critères d'éligibilité des projets pour l'octroi d'une subvention communautaire :

- être une association sans but lucratif inscrite au Tribunal Judiciaire,
- avoir son siège sur le territoire de la CCCE, et y exercer son activité principale. Par exception, les projets portés par des associations hors territoire pourront être examinés s'ils sont organisés sur le territoire et que leur campagne promotionnelle touche largement le territoire. Les aides aux associations hors territoire feront l'objet de crédits exceptionnels ;
- dédier son action à la culture, au tourisme et/ou au patrimoine dans un but d'intérêt général.

La CCCE encourage toutes les initiatives et les dynamiques locales s'inscrivant dans la politique communautaire, qu'elles soient reconnues « projet d'intérêt communautaire », « programmation d'intérêt communautaire » ou encore « action d'intérêt communautaire ». Dans la limite des règles définies dans le présent règlement, toutes les associations peuvent

déposer des demandes de subventions à projet auprès de la Communauté de Communes. Si le projet est reconnu d'intérêt communautaire, une subvention lui sera octroyée.

Quatre critères d'attribution des aides communautaires ont été définis. Pour être éligible, un projet doit pleinement remplir au moins 3 de ces critères :

- une inscription dans la politique et les priorités communautaires,
- une dimension communautaire,
- une valeur qualitative forte,
- un projet à caractère original, innovant, exceptionnel ou unique.

L'association Metz'And Jazz a déposé un dossier de demande de subvention à la CCCE le 30 janvier 2026, pour son projet « Le Jazz s'invite dans les vignes », dont l'édition 2026 se déroulera du 12 juin au 9 août 2026.

Créé en 2024, ce parcours musical propose une rencontre originale entre musique jazz, patrimoine viticole et territoires, au travers de concerts organisés au cœur des vignobles mosellans, en partenariat avec les viticulteurs locaux et les collectivités.

L'édition 2025 a permis l'organisation de 16 concerts dans 8 domaines viticoles et a rassemblé 4 210 spectateurs. Dans le cadre de cette programmation, trois concerts se sont tenus au Domaine Sontag à Contz-les-Bains, sur le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, réunissant 680 participants, soit 16 % de la fréquentation totale du festival.

Pour l'édition 2026, l'association prévoit l'organisation de 18 concerts dans 8 à 10 domaines viticoles et fixe un objectif de fréquentation supérieur à 5 000 spectateurs. Parmi cette programmation, quatre dates sont prévues au Domaine Sontag à Contz-les-Bains.

Le projet repose sur une offre culturelle gratuite, ouverte à tous les publics, permettant de favoriser les rencontres entre artistes, viticulteurs et habitants, tout en contribuant à la découverte du patrimoine viticole local.

Cette manifestation participe à la diversification et à la dynamisation de l'offre culturelle estivale du territoire. Elle contribue également à renforcer son attractivité touristique et à développer une dynamique intercommunale autour d'un événement culturel original associant culture, patrimoine et valorisation des savoir-faire locaux.

Le budget prévisionnel global de l'édition 2026 s'établit à 15 200,00 €.

L'association sollicite une participation financière de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs à hauteur de 2 500,00 €.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture », en date du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'attribuer une subvention d'un montant de 2 500,00 € à l'association Metz'And Jazz au titre du projet « Le Jazz s'invite dans les vignes » 2026, considérant l'intérêt communautaire de cette manifestation contribuant à la valorisation du patrimoine local, au développement de l'offre culturelle estivale et au renforcement de l'attractivité du territoire,**

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

31. Objet : Subvention communautaire au titre des projets particuliers d'anniversaire des associations culturelles – Demande de subvention de l'association Club Philatélique Hettangeois pour son 40e anniversaire

Vu la délibération n° 23 du Conseil communautaire en date du 18 avril 2018 validant le règlement relatif à l'octroi de subventions aux associations culturelles fêtant leur anniversaire,

Vu la délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2019 modifiant le règlement d'octroi de subventions aux associations culturelles fêtant leur anniversaire,

Vu le Contrat d'Engagement Républicain signé par l'association Club Philatélique Hettangeois, en date du 16 février 2026,

Considérant que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs accompagne les projets associatifs participant à la valorisation culturelle et patrimoniale du territoire, notamment lorsqu'ils présentent un caractère exceptionnel lié à un anniversaire associatif,

L'association Club Philatélique Hettangeois, dont le siège social est fixé à Hettange-Grande, a déposé un dossier de demande de subvention à la CCCE le 19 février 2026 dans le cadre de l'organisation de son projet « Hettange-Grande et le Cinéma », programmé les 26 et 27 septembre 2026 à la salle Europa à Hettange-Grande, à l'occasion du 40^e anniversaire de l'association.

Au-delà de sa dimension commémorative, cette manifestation s'inscrit dans une démarche culturelle visant à valoriser la philatélie comme élément du patrimoine historique et postal et à favoriser sa transmission auprès d'un large public.

Dans le cadre de cet événement, l'association prévoit notamment :

- une exposition rétrospective autour du thème « Hettange-Grande et le Cinéma » ainsi qu'une exposition philatélique consacrée à l'art photographique ;
- la présentation de documents philatéliques inédits en lien avec l'œuvre de Louis BRIAT, mis à l'honneur dans le cadre de la manifestation ;
- des rencontres avec le comédien Guillaume BRIAT et le réalisateur Thomas BRIAT.

L'association entend développer une communication à l'échelle du territoire communautaire afin de favoriser la participation du plus grand nombre et contribuer au rayonnement culturel intercommunal.

Par son caractère exceptionnel, sa dimension patrimoniale et culturelle ainsi que sa vocation de transmission intergénérationnelle, ce projet contribue à enrichir l'offre culturelle du territoire et répond aux objectifs poursuivis par la Communauté de Communes en matière de soutien à la vie associative et au développement culturel. Le budget prévisionnel global de l'événement s'établit à 5 550,00 €.

L'association sollicite une participation financière de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs à hauteur de 2 775,00 €, correspondant au plafond de 50 % du budget prévisionnel global, conformément au règlement en vigueur relatif aux projets particuliers d'anniversaire des associations culturelles.

Au titre des aides publiques, une demande de participation financière a également été déposée auprès de la Commune de Hettange-Grande à hauteur de 700,00 €.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture », en date du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 2 775,00 € à l'association Club Philatélique Hettangeois au titre de l'organisation de son projet « Hettange-Grande Et le Cinéma », dans le cadre de la célébration de son 40^e anniversaire,
- de verser un acompte de subvention à hauteur de 1 665,00 €, correspondant à 60 % de la subvention maximale accordée,
- de verser le solde de la subvention, dans la limite de 40 % de la subvention totale accordée, sur réception des éléments de bilan du projet,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

32. Objet : Subvention communautaire au titre des projets particuliers d'anniversaire des associations culturelles – Demande de subvention de l'association « Autour de l'Orgue » pour son projet « Autour de l'Orgue fête ses 25 ans... »

Vu la délibération n° 23 du Conseil communautaire en date du 18 avril 2018 validant le règlement relatif à l'octroi de subventions aux associations culturelles fêtant leur anniversaire,

Vu la délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2019 modifiant le règlement d'octroi de subventions aux associations culturelles fêtant leur anniversaire,

Considérant que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs accompagne les projets associatifs participant à la valorisation culturelle et patrimoniale du territoire, notamment lorsqu'ils présentent un caractère exceptionnel lié à un anniversaire associatif,

L'association « Autour de l'Orgue », dont le siège social est fixé à Contz-les-Bains, a déposé une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs dans le cadre de l'organisation des festivités liées au 25e anniversaire de l'association, prévues le 13 septembre 2026.

Créée en 2001, l'association œuvre depuis près de vingt-cinq ans à la valorisation du patrimoine musical et culturel local, notamment autour de l'orgue, du chant choral et de la musique sacrée. Par ses actions régulières, elle participe à l'animation culturelle du territoire et contribue à la mise en valeur du patrimoine local.

Dans le cadre de cette programmation anniversaire, l'association prévoit l'organisation d'une journée culturelle et musicale articulée autour de plusieurs temps forts :

- une interprétation de la Messe de Sainte-Cécile de Charles Gounod ;
- un repas musical convivial ;
- un concert du chœur l'Allegrette ;
- un concert trompette et orgue.

L'ensemble de la manifestation se déroulera à l'Église Saint-Jean-Baptiste de Contz-les-Bains et a vocation à rassembler habitants, amateurs de musique et visiteurs autour d'un événement culturel et patrimonial gratuit et fédérateur.

Le projet s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine musical local, du patrimoine bâti et historique ainsi que de l'animation culturelle de proximité. Il participe au maintien d'une offre culturelle accessible au plus grand nombre et contribue au renforcement du lien social à l'échelle du territoire communautaire.

Il est précisé que le soutien sollicité s'inscrit exclusivement dans le cadre des actions culturelles et patrimoniales portées par l'association et ne concerne ni l'exercice d'un culte ni le financement d'activités culturelles.

Le budget prévisionnel global de la manifestation est estimé à 5 000,00 €.

L'association sollicite une participation financière de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs à hauteur de 2 500,00 €, correspondant au plafond de 50 % du budget prévisionnel global conformément au règlement applicable aux anniversaires des associations culturelles.

Le plan de financement prévisionnel présenté fait également apparaître une demande de soutien auprès du Conseil Départemental de la Moselle (1 000,00 €) ainsi qu'une participation sur fonds propres de l'association (1 500,00 €).

Vu le Contrat d'Engagement Républicain signé par l'association « Autour de l'Orgue », en date du 15 mai 2026,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport et Culture », en date du 4 juin 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 2 500,00 € à l'association « Autour de l'Orgue » dans le cadre de l'organisation des festivités liées à son 25e anniversaire, considérant l'intérêt culturel et patrimonial du projet ainsi que sa contribution à l'animation du territoire communautaire,
- de verser un acompte de subvention à hauteur de 1 500,00 €, correspondant à 60 % de la subvention maximale accordée,
- de verser le solde de la subvention, dans la limite de 40 % de la subvention totale accordée, sur réception des éléments de bilan du projet,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

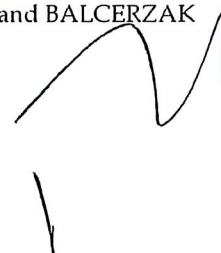
Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

La séance s'achève à 19 h 15.

Le Secrétaire de séance :
Rachel ZIROVNIK



Le Président
Roland BALCERZAK



Bureau communautaire
Publication sur le site de la CCCE : le **02 AOUT 2026**

